

**PROCES-VERBAL N°11 du CONSEIL D'UFR
du 10 septembre 2015**

Présents : Jean-Claude CROIZET ; Catherine ESNARD ; Patrick GONIN ; François GUERCIN ; Virginie LAVAL ; Ludovic LE BIGOT ; Wenceslas LIZE ; Véronique MEYER ; Christian PAPINOT ; Catherine POILBLANC ; Thierry SAUZEAU ; Ghislaine STOUDEUR ; Fabrice VIGIER.

Absents ayant donné procuration : Anne BONNEFOY à Jean-Claude CROIZET ; Gilles DUBUS à Ghislaine STOUDEUR ; Maurad HAMAIDI à Ghislaine STOUDEUR ; Camille HOCHEDÉZ à Wenceslas LIZE.

Invités présents : Cédric BOUQUET ; Yannis DELMAS ; François DUBASQUE ; Henri ECKERT ; Thierry FAVIER ; Marina DINET-DUMAS ; Eric MARCEAU ; David CLARYS ; Serge HELIAS ; Philippe GROSOS ; Catherine VALLEE ; Régis BARRAUD.

Excusés : Nathalie BREMAND ; Gilles DUBUS ; Armelle GIGLIOT-JACQUEMOT ; Maurad HAMAIDI ; Camille HOCHEDÉZ ; Agnès JOUTARD ; Naïk MIRET ; Eric PALAZZO ; Christophe WILLEMEN.

① Approbation des procès-verbaux :

- Procès-verbal N°9 du 18 mai 2015 :
Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents
- Procès-verbal N°9 bis du 21 mai 2015 :
Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents
- Procès-verbal N°10 du 22 juin 2015 :
Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents

② Informations générales :

- **Pot de rentrée** : moment convivial prévu à 16h30 dans la cour d'honneur de l'Hôtel Fumé à l'issu du Conseil.
- **Arrivées dans le conseil** :

- Ludovic LE BIGOT prend le siège de Pascale BALLET dans le Collège A.

- Eric MARCEAU est nommé responsable administratif depuis le 1^{er} septembre 2015. Il prend la suite de Catherine VALLEE, qui fera valoir son droit à la retraite au mois de novembre.

- Céline Capillon est la nouvelle secrétaire de la direction, elle remplace Jessica Texereau qui a obtenu un poste de titulaire au CROUS.

- Invité exceptionnel, Yves JEAN, président de l'Université.

▪ **Mouvement des personnels BIATSS :**

- Joséphine Barthelet, photothèque du CESCUM, est remplacée par Chrystel Lupant
- Céline Capillon, service scolarité, gestion des emplois du temps, est remplacée par David Bodet
- Fabien Decougent, service intérieur centre-ville/site Malraux (en disposition depuis le 15 juin suite à la réussite à un concours du ministère des finances publiques), est remplacé par Anita Boulay
- Marine Friess, département de sociologie, est remplacée par Muriel Guérin-Couthier
- Françoise Khoudeir, département de musicologie, est remplacée par Patricia Boussard
- Corinne Lagrange, CESCUM, est remplacée par Anne-Laure Codet
- Valérie Ouvrard quitte le département de Psychologie (à partir du 1^{er} oct.) et sera remplacée par Béatrice Pineau
- Béatrice Pineau quittera le service de scolarité campus (à partir du 1^{er} oct.), et sera remplacée par Fatou Bari
- Jessica Texereau, cabinet du directeur, est remplacée par Céline Capillon
- Emilie Valier-Brasier, CeRCA, est remplacée par Sarah Petit
- Catherine Vallée, responsable administrative, est remplacée par Eric Marceau

- Au service logistique campus, arrivées de Brahim Bessaha et Stéphanie Bonin.

▪ **Prolongation de contrat**

- M. Idan BALAN, service Insertion professionnelle, voit son contrat prolongé d'une année supplémentaire

▪ **Départs des personnels enseignants-chercheurs et enseignants :**

- Claude Andrault-Schmitt (Histoire de l'Art et Archéologie/CESCUM)
- Pascale Ballet (Histoire de l'Art et Archéologie/HERMA)
- Stéphanie Bordel (Psychologie/CERCA)
- Jean-Louis Cartier (Bureau des Langues)
- Pascal-Henri Keller (Psychologie/CAPS)
- Stéphane Michonneau (Histoire/CRIHAM)
- Stéphane Thibierge (Psychologie)
- Solange Vernois (Histoire de l'Art et Archéologie/CRIHAM)

▪ **Arrivées des personnels enseignants-chercheurs et enseignants :**

- Cécile Voyer (Histoire de l'Art et Archéologie/CESCUM)
- Alexis Avdeeff (Sociologie/GRESCO)
- Frédérique Autin (Psychologie/CERCA)

- Philippe Mainterot (Histoire de l'Art et Archéologie/HERMA)
- Arnaud Francois (Philosophie/MAPP)
- Adeline Miranda (Géographie/MIGRINTER)
- Nathan Rera (Histoire de l'Art et Archéologie/CRIHAM)
- Graeme Watson (Bureau des Langues)

▪ **Déclaration des Services :**

1. **Titulaires :** Les déclarations se feront sur une nouvelle fiche excel et seront rapprochées des heures déclarées dans les maquettes grâce à un outil développé par un ingénieur du CERCA.

•

• **Vacataires :**

2. Déclaration préalable à compléter comme les années précédentes.
3. Dossiers permettant d'établir le contrat → les secrétaires de départements transmettront aux vacataires 2015-2016 les dossiers et les réceptionneront en vérifiant la présence et la complétude des pièces demandées.
4. Fiches de service effectué → le dépôt pourra se faire au fur et à mesure auprès des secrétariats afin d'effectuer les états de paiement → fiches visées par le responsable du département et/ou responsable des cours.

Ce serait une responsabilité supplémentaire pour les secrétariats de départements mais cette solution permettrait d'accélérer la procédure de recrutements et de fiches de service tout en libérant du temps pour un paiement plus rapide des heures complémentaires par Mme Patricia ETIEN..

▪ **Travaux :**

1. Déménagement du CRIHAM vers le Corpus de l'Hôtel Berthelot les 28 et 29 septembre 2015.
Le déménagement ne sera pas complet en raison de problèmes d'humidité à régler avant de déménager l'intégralité du personnel.
Serge HELIAS et Catherine VALLEE ont travaillé avec les responsables de laboratoire pour préparer le déménagement.
2. Engagement des travaux de peinture au 36 rue de la Chaîne afin de programmer l'installation des sociologues.
3. Le bâtiment A4 de Psychologie/Géographie sur le campus a bénéficié d'un ravalement de façade.
4. Le bâtiment du Pôle Musique et Danse est en phase finale de construction. L'emménagement est prévu au 1^{er} septembre 2016. Le chantier est géré par M. David Henri.

▪ **Contrat d'objectifs et de moyens :**

Définition : Le Contrat d'Objectif et de Moyen (COM) est un outil au service du pilotage et de la gestion de l'université. L'établissement définit des objectifs stratégiques communs à l'ensemble des composantes.

Le COM est un outil de contractualisation entre la Présidence de l'Université et chaque composante et s'articule avec le dialogue de gestion.

Partie 1. Cadrage, organisation, moyens (= objectifs généraux de l'établissement ; moyens ; organisation)

Partie 2. Etats des lieux et projets de la composante

Projets concernant : la formation, la recherche, les moyens, les personnels.

Un document va circuler et devra être remis le 17 septembre 2015 → il y aura du retard

Ce contrat engage la composante et devra être voté au conseil d'UFR.

Validation en conseil du 1 octobre.

③ Intervention de M. le Président de l'Université :

Intervention en 3 temps :

1. La situation nationale

Situation budgétaire de plus en plus difficile pour les établissements : glissement vieillesse technicité (1.3 millions d'€ à l'UP, réserve de précaution multipliée par 2 en 2015). Les effets de la loi LRU induisent une individualisation des politiques d'établissements rendant plus difficile à mettre en œuvre une mobilisation nationale sur ce sujet.

Cependant, M. Thierry Mandon, secrétaire d'état à l'Enseignement Supérieur et la Recherche, a reconnu qu'il manque 200 millions d'Euros pour que l'ESR fonctionne de manière satisfaisante.

L'université de Poitiers s'est fortement engagée sur la question de l'emploi : pas de gels de postes, conservation de poste enseignants-chercheurs dans les spécialités en fragilité, application de la loi Sauvadet dans son intégralité ce qui se traduit par la titularisation en trois de plus de 120 personnes

Par ailleurs, l'Université de Poitiers doit veiller à ce que ne soit pas créée une dissociation entre universités dites « de proximité » et universités de recherche. La CPU est divisée sur le sujet.

La question de critères de sélection sur l'entrée dans les formations très attractives fera l'objet d'un travail mené par Thierry Mandon. En attendant, les établissements doivent décider par eux-mêmes ce qu'ils font dans ce domaine. Yves Jean est par principe opposé à la sélection par tirage au sort lorsque des quotas sont décidés. Il encourage l'orientation active des étudiants.

2 La COMUE, la région

La loi FIORASO est finalement une contrainte positive : il faut renforcer des coopérations qui permettent de mutualiser des ressources, en particulier en matière de recherche.

Le périmètre actuel de la COMUE repose sur des coopérations fortes et a donc du sens. Il doit toutefois s'articuler avec les effets plus rapides que prévus de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République, votée début août 2015).

La COMUE : 18 postes créés, pas de décisions prises au CA de la COMUE sans que cela ne soit vu au niveau des établissements de la COMUE.

Le 22 juillet 2015 les présidents de la nouvelle Région se sont réunis à Bordeaux pour mettre en commun des propositions aux candidats têtes de liste lors des élections régionales et ainsi obtenir des engagements publics des élus.

Par ailleurs, M. Thierry Mandon a précisé lors de sa venue à Poitiers le 29 août 2015 qu'il considérait qu'il y avait en région Aquitaine deux Pôle d'Enseignement Supérieur et de Recherche, un à Bordeaux, l'autre à Poitiers.

3 La composante des Sciences Humaines et Arts

L'université et L'UFR de Sciences Humaines et Arts sont de nouveau attractives avec un accroissement du nombre d'étudiants inscrits.

Le CPER 2015 est finalement en partie sauvé et conserve un volet sciences humaines et sociales.

La préparation du contrat quinquennal débute et passe en premier lieu par une phase d'autoévaluation avant d'entamer la construction de la nouvelle offre de formation.

Situation financière de l'UFR :

Excédant de 67 000 euros en fonctionnement fin 2014 et de 130 000 euros sur les heures complémentaires.

L'UFR a une dotation supérieure à ce qui a été utilisé.

Problème de gestion des sommes allouées à la composante → il est nécessaire de guider les départements par rapport aux budgets octroyés et d'anticiper les dépenses à venir

Echanges et questions diverses.

④ Le Budget 2016 :

- Lettre de cadrage 2016

Annexe 1

Présentation du projet de budget par Eric Marceau.

- Réajustement du montant prélevé pour l'UB paie (la dotation pour payer les heures complémentaires et les vacances)
- Ouverture dès le budget prévisionnel (BP) de 80% des crédits auparavant reversés par UP et pro en cours d'année (base 2015) (voir c dans le tableau). le restant sera reversé aux UFR au mois de mars 2016.
- Ouverture dès le BP 2016 de 20% des crédits du CQD recherche en investissement (voir a dans le tableau)
- Réajustement des prélèvements de la Direction de la Logistique, du Patrimoine Immobilier (DLPI, un des services centraux) concernant la téléphonie, vérifications techniques réglementaires.

- **Principes proposés pour le budget 2016 :**

- Maintien de la formule de répartition des crédits de formation continue (gérés par UP et Pro) entre départements et services centraux de l'UFR : 70/ 30
- Formation continue dont la recette est gérée au sein de l'UFR: répartition différente : 50/50(pas intégrée au tableau présenté).
- Stabilité des crédits réservés pour actions UFR
- Reversement des 20% restants des crédits pédagogiques en investissement (b)
- Maintien d'un calcul de la répartition finale totale (80% ouverts au BP et 20% restants) des crédits pédagogiques en fonction du nombre d'étudiants de l'année N (mécanisme à ajuster lors d'un prochain conseil) (Calcul effectué une fois le nombre définitif d'étudiants connu).

Echanges : plusieurs questions relatives à la proposition de la direction de mutualiser les reliquats des départements au 15 octobre.

Vote 1 : Le budget est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

Vote 2 : Mutualisation des crédits non consommés (hors conventions) au 15 octobre en dessous d'un taux de 80%.Sont donc conservés au moins 20% du budget sur les centres financiers des Départements ayant consommé moins de 80% de leurs crédits.

Les crédits prélevés et mutualisés conservent leur objet initial et peuvent donc être délivrés sur demande aux départements et laboratoires exprimant des besoins en fin d'année. Les demandes argumentées seront examinées par la commission finances et par le conseil

d'UFR.

Le vote de ce principe est conditionné à l'acceptation de deux garanties : les départements et laboratoires ayant sous consommé une année ne verront pas leur budget de l'année N+1 diminué au motif de cette sous-consommation, et ils seront prioritaires l'année suivante sur l'utilisation de l'enveloppe mutualisée.

Adoption à l'unanimité moins 5 abstentions.

Le secrétaire de séance



Eric MARCEAU

Le Directeur



Jean-Claude CROIZET